

PRÉFET DE LA LOIRE

Madame, Monsieur, Professeur, Docteur,

Dans le cadre du « sport sur ordonnance » définitivement adopté le 1^{er} mars 2017 en France, la prescription d'une activité physique adaptée par le médecin traitant vise à diminuer les facteurs de risque, à lutter contre la sédentarité et à améliorer la qualité de vie des patients souffrant d'une affection longue durée (ALD).

La mise en place d'un parcours « santé » ou « prévention » est donc une nécessité.

Le comité départemental olympique et sportif de la Loire (CDOS-42) avec l'appui de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des différents comités départementaux sportifs du département, se sont engagés à proposer ce parcours « santé » ou « prévention », du médecin généraliste prescripteur aux clubs et aux associations sportives du département.

La plateforme sport santé a été lancée dans la Loire il y a bientôt 3 ans. Sa dénomination a changé, celle-ci se nomme maintenant : **Sport Santé 42, la plateforme de la Loire** (www.cdos42.fr). Elle a pour but de recenser les associations sportives de la Loire proposant un créneau sport santé et elle permet de construire une passerelle entre les professionnels de santé (médecins traitants) et les professionnels du sport (tous ont bénéficié d'une formation sport-santé spécifique au sein du département) pour inciter les publics sédentaires et/ou atteints d'une pathologie chronique (plus large que l'ALD) à pratiquer une activité physique adaptée en association ou en club.

Une plaquette de présentation de la plateforme pourra être remise au patient en guise de « prescription d'une activité physique adaptée » par son médecin traitant. Il pourra contacter la plateforme au **04 77 595 695** et/ou par mail : sport.sante@maisondessportsloire.com à partir du 5 Février pour être orienté vers une activité physique adaptée à son choix qui lui sera proposée en fonction de l'évaluation téléphonique initiale.

Un suivi de 2 ans est programmé, au cours duquel le médecin prescripteur sera régulièrement informé de l'évolution de son patient et il pourra à tout moment réévaluer sa prescription initiale.

Veuillez trouver en pièces jointes le parcours patient mis en place dans la Loire, une affiche et les plaquettes.

Vous pouvez contacter pour plus d'informations Madame Camille GAUTIER, conseillère sport-santé du CDOS au 04 77 59 56 09 ou au 06 26 04 33 02 et par mail : sport.sante@maisondessportsloire.com.

Nous vous prions de croire Madame, Monsieur, Professeur, Docteur à l'expression de nos sentiments respectueux.

M. Laurent LEGENDART
Directeur de l'ARS

M. Didier COUTEAUD
Directeur de la DDCS

M. Jacques ELOI
Président du CDOSL

